

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N°RA11-0287

Valable 5 ans à compter du 20 juillet 2011

Matériau présenté par : TECHNI QUARTZ SA
Kapelanielaan 16
9140 TEMSE
BELGIQUE

Marque commerciale : FRESCOLITHE, PEINTURE DECORATIVE POUR STANDS ET DECORS

Description sommaire :
Revêtement mural décoratif essayé appliqué sur panneau de particules de bois classé M1 d'épaisseur 16 mm.
Peinture à base d'eau, de charges et de résine synthétique, appliquée en deux couches à raison d'environ 100 g/m² humide par couche.
Coloris : divers.

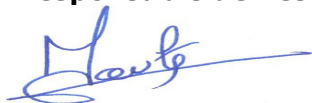
Nature de l'essai : Essai par rayonnement

CLASSEMENT(S) : valable(s)	Appliqué	- Sur support M0 non isolant	non déterminé
		- Sur plaque de plâtre cartonnée M1	non déterminé
		- Sur panneau M1 de particules de bois	M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA11-0287 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

**Le Technicien
Responsable de l'essai**



Mickaël GOULE

Champs-sur-Marne, le 27 octobre 2011

**Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu**



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS